

L'acceptation du présent règlement intérieur conditionne la qualité de la prise en charge pendant votre hospitalisation. Il s'impose à tout patient hospitalisé en hospitalisation uniquement de nuit. Nous vous demandons de bien vouloir le respecter.

VIE PRATIQUE

Horaires	L'arrivée en semaine du lundi au vendredi s'effectue entre 18H30 et 19H00. Le réveil s'effectue à 7h00 et le coucher à 23h30 au plus tard. Le départ s'effectue entre 7h45 et 8h00. Toute absence injustifiée sera évaluée par l'équipe soignante et pourra entraîner votre exclusion de l'établissement par l'équipe médicale et/ou la Direction. Chaque absence connue devra être signalée le plus tôt possible et ce afin d'assurer une continuité des soins optimale. Si possible, essayez de prévoir vos absences sur des jours de non venue. En effet nous vous rappelons que l'hôpital de nuit est un lieu de soin dont l'accès se fait sur prescription médicale. Les absences pour convenances personnelles devront être soumises à validation de votre psychiatre.
Repas	La présence aux repas est obligatoire (sauf permission médicale d'absence). Vous devez vous présenter en salle à manger pour le petit-déjeuner à 7H et pour le dîner à 19h45 du lundi au vendredi. Vous devez amener les médicaments devant être pris pendant les repas, et au coucher.
Visites	Les visites ne sont pas autorisées dans le cadre de ce mode d'hospitalisation.
Comportement	Une attitude respectueuse et courtoise à l'égard du personnel et des autres patients est exigée : tout propos discriminatoire ainsi que toute brutalité, prosélytisme, injure, menace, manifestation de violence, d'ivresse ou d'agressivité sont formellement interdits. Un respect des lieux tant au niveau de la propreté que du rangement vous est demandé. Toute dégradation des locaux ou du matériel de votre fait sera à votre charge.
Tenue	Une tenue correcte en rapport avec les règles de la vie en société et adaptée aux activités thérapeutiques proposées est souhaitée.
Téléphone	L'utilisation des téléphones portables est déconseillée dans l'établissement. Nous vous demandons d'éteindre votre appareil dans les parties communes et pendant les soins.
Liberté de circulation	Durant votre séjour vous bénéficiez d'une liberté de circulation dans l'établissement, certaines zones vous seront accessibles en permanence et d'autres uniquement à certaines heures ou sur autorisation de l'équipe soignante.
Vidéosurveillance	Pour la sécurité de tous, l'ensemble de l'établissement bénéficie d'une vidéosurveillance conformément à la déclaration faite en préfecture.
Conduite de véhicule personnel	Vous avez été informé par votre médecin prescripteur des effets secondaires des médicaments sur la conduite. Ainsi nous vous recommandons de privilégier si nécessaire les transports en commun, ou autre, lors de votre hospitalisation de jour.
Objets de valeur	Un badge pour accéder à votre chambre vous sera remis à l'arrivée du soir ainsi qu'une clé de placard. La Direction décline toute responsabilité en cas de vol d'objets.
Médicaments personnels	La gestion de votre traitement personnel vous revient. Nous vous demandons de nous fournir la dernière ordonnance de votre médecin à chaque renouvellement.
Données personnelles	Dans le cadre de votre prise en soin, il vous est demandé d'informer les équipes de tout changements (adresse, numéro de téléphone, changement de personnes de confiance, changement de mutuelle, changement de médecin traitant...), merci de votre collaboration.

LES INTERDITS

Objets considérés comme dangereux	Une vérification ou un inventaire de vos objets personnels peut être réalisé à votre entrée par le personnel soignant. Pendant votre séjour, des visites régulières de votre chambre seront mises en œuvre, et vous pourrez être invité, en votre présence, à réaliser des inventaires. Tout objet considéré comme dangereux, vous sera retiré, puis restitué (à vous ou votre famille) à votre sortie, après avis médical.
Tabac	Conformément à la législation en vigueur, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments. Dans le cadre de notre démarche anti-tabac, nous vous demandons également de ne pas fumer devant les sas d'entrée de l'hôpital de jour. Un abri extérieur est à la disposition des fumeurs. Vos mégots doivent être déposés dans un cendrier.
Denrées périssables	La conservation d'aliments dans les chambres est expressément interdite pour tous les aliments nécessitant une réfrigération, pour des raisons sanitaires évidentes.
Matériel personnel	Pour des raisons de sécurité incendie et électrique, tout appareil électrique (audio, vidéo, cafetière, bouilloire ...) ou à gaz, bougies, literie personnelle (drap, oreiller, taie, couette ...) sont à proscrire.
Produits interdits	L'introduction dans l'établissement de drogues, alcool, médicaments hors prescription est formellement interdite. En cas de non-respect de cet interdit, votre médecin pourra établir avec vous un contrat de soins qui, s'il n'est pas suivi, pourra entraîner votre exclusion de l'établissement par l'équipe médicale et/ou la Direction. Dans ce cadre, en cas de suspicion de consommation, un éthylotest pourra vous être proposé.

AUTRES

Pour joindre la Clinique	Pendant la durée de votre hospitalisation, lors des moments que vous passez en dehors de l'établissement, vous pouvez joindre la Clinique au 02 47 26 30 33 et demander l'hospitalisation de jour.
En cas de besoin urgent	Pendant la durée de votre hospitalisation, lors des moments que vous passez en dehors de l'établissement, en cas de besoin urgent vous devez : appeler prioritairement votre médecin traitant et/ou psychiatre, et en l'absence de ce dernier, appeler le SAMU en composant le 15 (depuis un téléphone fixe) ou le 112 (depuis un téléphone portable)

Direction Générale

Le Président de CME

Etiquette patient

Le Patient
(Date et signature)